



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Séance du mardi 09 décembre 2025

2025-12-01

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil

Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, adjoints

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,, Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (Représentée par Christian Girard-Cusin)

Absents non excusés et non représentés : Léa Mollier

Secrétaire de séance : Karine Mollier

Date de la convocation :04/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents :

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

• Objet : Délibération approbation du plan communal de sauvegarde (PCS)

La sécurité de nos habitants est une priorité pour la municipalité. À ce titre, la réglementation impose désormais à chaque commune d'élaborer un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Cet outil opérationnel permet d'anticiper les risques, d'organiser la réponse en cas d'événement majeur et de coordonner efficacement les actions des élus, des agents communaux et des partenaires de la sécurité civile.

Un accompagnement professionnel

Pour mener à bien cette démarche, la commune de **Saint-Albin-de-Vaulserre** a été accompagnée par la société **Bureau de Prévention des Risques**, sous la direction de son chef d'entreprise **M. Sébastien Arnaud**. Leur expertise a permis d'élaborer un plan adapté à notre territoire et aux risques potentiels identifiés.

Un travail progressif et collectif

Au total, trois réunions de travail ont permis de construire le PCS :

- 15 avril 2025
- 17 juin 2025
- 23 septembre 2025

Ces rencontres ont été complétées par une soirée de mise en situation le 20 novembre 2025, réunissant le Conseil municipal et la secrétaire de mairie.

Un exercice grandeur nature

L'exercice de simulation du 20 novembre a porté sur un scénario réaliste :
le renversement d'un camion transportant des produits dangereux au carrefour de la RD82 et du lotissement du Maréchal.

Face à cet événement fictif mais plausible, l'équipe municipale a déployé l'ensemble des actions prévues par le PCS afin d'assurer la sauvegarde de la population : sécurisation du périmètre, alertes, coordination, soutien aux habitants concernés, etc. Cet entraînement a permis d'améliorer la réactivité et la cohérence des procédures internes.

Validation du PCS et accès au DICRIM

À l'issue de ce travail, l'arrêté portant approbation du PCS a été signé par le maire en décembre 2025 et envoyé en sous-préfecture.

En complément, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été mis à jour. Il est disponible :

- sur le site internet de la commune,
- en version papier sous le préau de la mairie, à proximité des livres.
- en version papier dans le hall de la mairie

Nous invitons chaque habitant à en prendre connaissance : mieux informés, nous sommes tous mieux préparés.

Suite à ce travail, Le maire a besoin de réaliser l'arrêté d'approbation du PCS et l'Avis de réalisation du DCRIM.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la délibération « Approbation du plan communal de sauvegarde » comme ci-dessus exposés et Autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en place.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance
Karine Mollier



Le 09 décembre 2025

Le Maire,
Cédric Milani

